



CERTIFICAT DE PRELEVEUR SANGUIN – EVALUATION THEORIQUE

Les épreuves théoriques sont construites dans le respect de l'arrêté du 13 Mars 2006 fixant les conditions de délivrance du CCPS et se basent sur les éléments du programme présent dans l'annexe de ce même arrêté et rappelé ci-après: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000814908/2020-12-07/>

Article 4 - Modifié par Arrêté du 12 juillet 2006 - art. 1, v. init.

L'épreuve théorique est écrite et anonyme ; elle consiste à répondre en **une heure à dix questions** se rapportant au **programme annexé au présent arrêté**. Cette épreuve est **notée sur 20**.

Sont **admis** au stage les candidats ayant obtenu à l'épreuve théorique **une note égale ou supérieure à 12**. Le stage doit être réalisé dans un délai maximum de deux années après la validation de l'épreuve théorique.

Annexe - Modifié par Arrêté du 20 août 2012 - art. 1

PROGRAMME DE FORMATION

La préparation pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'examens de biologie médicale comprend une formation théorique et un stage pratique.

Au terme de cette préparation, le candidat devra être capable de :

- reconnaître le type de prélèvement qu'il doit faire, suivant les indications du prescripteur ;
- choisir le matériel et la méthode qui y correspondent ;
- effectuer l'étiquetage du récipient pour échantillons permettant l'identification du patient et de l'examen ;
- préparer le patient pour prévenir toutes les complications ;
- exécuter un prélèvement de sang veineux ou capillaire en vue d'examens biologiques sans risque pour le patient ;
- choisir, en cas de nécessité, les modalités de transmission à un autre laboratoire du prélèvement, en fonction de sa nature et de son but ;
- assurer la maintenance du matériel ;
- appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et les dispositions prévues par le guide de bonne exécution des examens.

1. Notions générales sur les prélèvements sanguins	1.1. Les différents prélèvements sanguins : protocole à respecter pour chaque type d'analyse. 1.2. Les règles d'étiquetage
2. Notions techniques générales	2.1. Les différents matériels utilisés. 2.2. Entretien des matériels
3. Méthodes de prélèvement	3.1. Données anatomo-physio-pathologiques. 3.2. Information et installation du patient. 3.3. Techniques de prélèvement : -points de ponction ; -méthodes ; -prévention des complications ; -précautions indispensables pour la protection du patient, du préleveur et du produit à analyser, notamment l'hygiène des mains ; 3.4. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident.
4. Modalités de transport et de transmission des échantillons	4.1. Différentes voies d'acheminement 4.2. Conditionnements et emballages
5. Elimination des déchets	

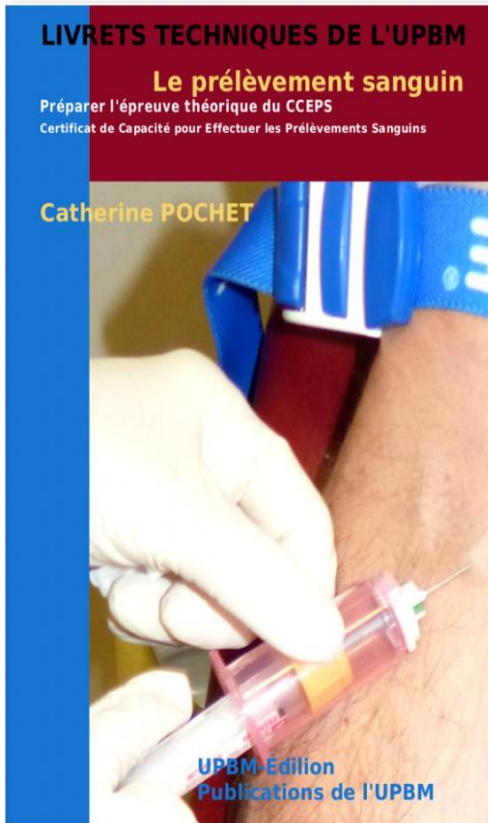


Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Vous trouverez ci-après les **ouvrages de référence** utilisés pour les différentes épreuves en Pays de la Loire :



100 Questions/Réponses
Préparation au certificat de prélèvement sanguin



Les bonnes pratiques
du prélèvement sanguin

Édition 2020



Une double correction est réalisée pour chaque copie. Après correction, un temps d'harmonisation est prévu avec les 2 correcteurs. Le barème de correction prévoit un arrondi au quartile supérieur.

Les résultats « ADMIS(E)/NON ADMIS(E) » sont publiés sur notre site internet et les notes envoyées par courrier individuels aux candidat(e)s.

Renseignements et Inscriptions :

IRFSS CRFP Pays de la Loire – 6 rue de la gare – 44402 REZE

crfp.paysdelaloire@croix-rouge.fr

02.40.29.47.48